

Pays : Italie

Commission : Droits et liberté des médias

Problématique : Informer et s'informer, un droit essentiel : Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme ; comment garantir leur indépendance ?

L'Italie est un État d'Europe occidentale bordé par la France, la Suisse, l'Autriche, la Slovénie, la Croatie, le Monténégro, l'Albanie, la Grèce, la Tunisie et qui englobe la cité du Vatican et Saint-Marin. Le pays qui occupe la péninsule italienne comprise entre mer Méditerranée et mer Adriatique compte plusieurs îles dont la Sicile et la Sardaigne. La langue officielle est l'italien mais plusieurs langues régionales y sont également parlées. Le pays est connu pour ses villes et son histoire. Il est un membre fondateur de l'Union européenne et de l'OTAN. La République italienne est une démocratie parlementaire dont le chef d'État est le Président de la République, M. Sergio Mattarella (élu le 31 janvier 2015, réélu le 29 janvier 2022) du parti politique Partito Democratico (PD). Le chef du gouvernement est le Président du Conseil, M. Mario Draghi (depuis le 13 février 2021) qui a été président de la Banque Centrale Européenne et qui a aidé à trouver des solutions à la crise de l'eurozone en maintenant un soutien complet envers l'UE.

En ce qui concerne la législation européenne sur la liberté des médias, la Commission a lancé une consultation ouverte concernant la législation européenne à venir sur la liberté des médias, une initiative historique annoncée par la présidente Von der Leyen dans son discours de 2021 sur l'État de l'Union, en vue de préserver le pluralisme et l'indépendance des médias sur le marché intérieur de l'UE. L'évolution récente observée dans les pays de l'UE en ce qui concerne la propriété, la gestion ou le fonctionnement de certains médias témoigne d'une ingérence croissante de la part des gouvernements et entreprises dans le secteur des médias. Cette initiative vise à garantir un meilleur fonctionnement du marché des médias de l'UE en améliorant la sécurité juridique et en éliminant les obstacles au marché intérieur. Les règles établiront un mécanisme visant à renforcer la transparence, l'indépendance et l'obligation de rendre compte pour les actions ayant une incidence sur les marchés des médias, la liberté et le pluralisme au sein de l'UE. La période de consultation est terminée depuis le 25 mars de cette année et l'adoption de cette initiative est prévue pour le troisième trimestre de 2022. Cette initiative mène les pays européens à se poser la question : Comment contrôler l'excès d'information, qui mène à des fake News sans restreindre la liberté des médias ?

La crise du Covid qui a touché fortement l'Italie avec plus de 100.000 morts, a obligé le pays à réduire l'attention à d'autres inquiétudes comme avec les médias. Maintenant que la pression de la pandémie s'est réduite, cela permet à l'Italie de s'inscrire pleinement dans cette dynamique. En effet, les médias en Europe comme en Italie, souffrent avec l'apparition du numérique qui a eu un effet économique désastreux pour eux (la présence de la presse gratuite) et qui a permis aux actionnaires de contrôler davantage l'information.

À ceci s'ajoute un problème en Italie, qui est l'importance des menaces que subissent certains journalistes de la part des Mafias et des organisations d'extrême droite. En effet, une vingtaine de journalistes se trouvent actuellement sous protection policière, comme Roberto Saviano. Face à ces problèmes, l'Italie cherche à mettre en place un réseau de protection plus efficace et des possibles restrictions face aux médias numériques.

L'Italie se caractérise par une grande variété et diversité des médias, et veut maintenir cette richesse tout en contrôlant l'excès d'information. C'est pour cela que nous cherchons à mettre en place une police financée par l'UE et commune à tous les pays de l'UE, pour protéger les journalistes des menaces de la part des organisations criminelles; et également à insérer une notification comme: "ce journal n'est pas reconnue par l'UE, possibilité de fake news", dans les pages web des médias non officiels.

